



PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3

STAGE INTER Transport



PROGRAMME DETAILLE



PUBLIC

Exploitants/ Manutentionnaires
Commerciaux / Encadrement
Correspondant du CSTMD

Durée : 0,5 jour
Effectif : 10 stagiaires maximum



OBJECTIFS

Maîtriser les obligations imposées
par l'ADR s'appliquant à l'activité
de l'entreprise.

Etre capable d'identifier les risques
liés aux différentes phases du
transport de marchandises
dangereuses : expédition,
chargement, déchargement et
transport.

Acquérir des réflexes efficaces en
cas d'incident ou d'accident lié à
une marchandise dangereuse.

Comprendre la problématique de
la sûreté des transports de
marchandises dangereuses.



Echanges pédagogiques actifs
(exercices, cas concrets, ...)

Présentation PowerPoint par
vidéoprojecteur et ordinateur
portable.

Support de formation remis
pendant le stage.

Formateur justifiant d'un diplôme
de Conseiller à la Sécurité en
cours de validité et adapté aux
classes et modes de transport
propres à l'entreprise. Expérience
dans le domaine du transport et
de l'industrie.

METHODE PEDAGOGIQUE



VALIDATION

Evaluation des connaissances et
des acquis de formation.

Attestation de présence.

Evaluation de la qualité de la
formation.

Attestation de fin de formation.

1	Contexte réglementaire ADR et arrêté TMD. Les différentes réglementations Transport international. Transport multimodal
2	Architecture / organisation de l'ADR
3	Classification Classes de risque. Identification : tableau A, FDS. Pictogrammes SGH. Exemple des marchandises dangereuses courantes.
4	Responsabilité des intervenants Les intervenants ADR. Rôle du Conseiller à la Sécurité.
5	Phases de préparation du transport Définitions du transport de colis en vrac benne et citerne. Marquage/étiquetage des colis.
6	Régimes de transport Dispenses totales et spéciales. Quantités limitées. Régime ADR colis : (calcul des seuils du 1.1.3.6). Régime ADR vrac benne (*). Régime ADR citerne (*) Transport déchets.
7	Manutention et chargement Manutention. Calage/arrimage. Interdiction de chargement en commun. Spécificités vrac benne et citerne (*)
8	Règles de circulation Vitesse. Stationnement. Tunnels. Voyageurs.
9	En cas d'accident / incident Pendant le transport. Pendant les phases de chargement / déchargement / transit.
10	Sûreté Dispositions générales / Réflexes sûreté. Marchandise Dangereuse à Haut Risque et plan de sûreté.

(*) Les Spécificités vrac benne et citerne seront abordées en fonction du public concerné et pourront être regroupés à la fin du stage.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44
06823 44 auprès du Préfet de région des Pays de la
Loire.
Notre structure est également référencée sous
DATADOCK sous le code 020802, pour les OPCO.